

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice



AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

Pays de l'emprunteur : BURKINA FASO

Nom du projet : Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 20 MWc par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) à Koudougou au Burkina Faso

Référence de l'accord de prêt : 2023008/PR BF 2023 26 00

1. La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) a obtenu un prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement du *Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 20 MWc à Koudougou au Burkina Faso*, et se propose d'utiliser les fonds de ce crédit pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre du Projet.

2. Le Projet comporte six (06) composantes suivantes :

Composante 1 : Frais Préliminaires

Elles concernent : (i) les frais d'acquisition du terrain devant abriter la centrale ; (ii) les études techniques (faisabilité, APD, topographique, géotechnique...) et (iii) les études d'impact environnemental et social. Toutes les études ont été déjà réalisées. Par conséquent, elle ne fera pas l'objet d'un marché spécifique.

Composante 2 : Equipements et travaux

Cette composante concerne les études d'exécution détaillées, l'acquisition de tous les matériels et leur transport sur le site du projet, l'installation du chantier, la réalisation des travaux de Génie Civil, la fourniture, la pose et la mise en service des équipements de la centrale (panneaux, onduleurs, câbles, transformateurs...) et des ouvrages d'évacuation (câbles, disjoncteurs, sectionneurs, ...). Elle comprend également la création et l'aménagement des voies et aménagements de circulation à l'intérieur de la centrale, la construction des bâtiments d'exploitation et des locaux pour les équipements ainsi que la fourniture des pièces de rechange et des équipements d'exploitation (le système SCADA, les tracteurs de nettoyage pour l'entretien des panneaux ...).

Les marchés financés dans le cadre de cette composante sont essentiellement des contrats de **travaux**, et feront l'objet de procédure ouverte internationale.

Composante 3 : Contrôle et surveillance des travaux

Les prestations de contrôle et surveillance des travaux comprennent : (i) le suivi technique, administratif, financier et environnemental de l'exécution des travaux ; (ii) la vérification des notes de calcul et les plans de Génie Civil des travaux et équipements ; (iii) les réceptions en usine et sur site des équipements, la validation des essais pour les mises en service et les réceptions provisoire et définitive des travaux et (iv) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Particulières.

Les marchés financés dans le cadre de cette composante sont essentiellement des contrats de **services**.

Ce service sera effectué par une procédure restreinte internationale pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisées.

Composante 4 : Mesures environnementales et sociales

Cette composante prend en compte les mesures de sensibilisation et d'atténuation des impacts environnementaux à mettre en œuvre dans le cadre des travaux. Elle concerne également, la gestion de la biodiversité, le reboisement compensatoire, le suivi et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, le renforcement des capacités des différents acteurs, la surveillance et le suivi environnemental.

Les marchés financés dans le cadre de cette composante sont essentiellement des contrats de **services** et sont spécifiés comme suit :

- procédure négociée entre la SONABEL et l'Association pour la Préservation et la Restauration de la Nature (APRN) pour le reboisement compensatoire ;
- procédure restreinte sous-régionale pour le recrutement d'un Consultant pour la réalisation d'une estimation des émissions évitées des GES et leur valorisation éventuelle à travers les mécanismes existants ;
- procédure restreinte internationale pour le recrutement d'une agence spécialisée pour les activités d'information Education et Communication (IEC).

Composante 5 : Gestion du Projet

Elle comprend trois (03) sous-composantes :

a. Unité de Gestion du projet (UGP) :

Elle est relative (i) aux indemnités des membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et leur frais de fonctionnement (consommable, eau, électricité, carburant, assurance et entretien véhicules...).

Cette sous-composante ne fera pas l'objet de marché spécifique.

b. appui institutionnel :

Il s'agit pour le compte de l'UGP, de l'acquisition de (i) deux (02) véhicules ; (ii) matériel et mobilier de bureau (ordinateurs, imprimante multifonction, photocopieur multifonction, Kits visioconférence) et (iii) renforcement de capacités sur cinq (05) thèmes relatifs aux aspects techniques (exécution et exploitation de centrales solaires PV) et environnementaux ainsi qu'à la passation de marchés.

Les marchés financés dans le cadre de cette sous-composante sont essentiellement des contrats de *fournitures et services*, et seront acquis par procédure ouverte sous régionale pour l'acquisition des équipements et par procédure restreinte internationale pour le recrutement de cabinets pour les formations.

c. suivi-évaluation.

Cette sous-composante servira à conduire les activités de suivi-évaluation relatives à la collecte des indicateurs et à l'évaluation d'impact. Le suivi-évaluation des résultats de développement se fera au cours de la mise en œuvre du projet et également après la fin d'exécution du projet (évaluation rétrospective).

Le marché relatif à cette sous composante est essentiellement un contrat de *services* et sera acquis par procédure restreinte internationale.

Composante 6 : Audit technique et financier du projet

Les prestations consisteront à réaliser une (01) mission d'audit par un consultant indépendant au plan technique et financier, notamment la vérification des procédures de passation et de gestion des marchés, l'exécution des travaux conformément aux normes préétablies par le cahier des prescriptions techniques (CPT), les décomptes et les pièces comptables. L'audit portera également sur les prestations de la mission de contrôle et surveillance des travaux.

Le marché financé dans le cadre de cette composante est essentiellement un contrat de *services* et se fera par une procédure restreinte sous-régionale pour le recrutement d'un bureau.

3. Tous les marchés de travaux, de consultant et de fournitures financés par le Projet seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le *Guide de procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats de la*

BOAD, conformément aux dispositions de l'Accord de prêt. Tous les fournisseurs / entrepreneurs répondant aux critères d'éligibilité définis dans ledit Guide sont admis à soumissionner.

4. Les avis spécifiques relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la BOAD seront publiés, dès leur communication, sur le site web de la Banque (www.boad.org), et dans un quotidien national de large diffusion du pays de l'emprunteur. Les premiers avis spécifiques de marché seront probablement publiés en *février 2024*.
5. Les soumissionnaires potentiels, satisfaisant aux critères de provenance et ayant besoin de renseignements complémentaires devront envoyer leur requête à l'adresse ci-dessous :

Contact : Raouda OUEDRAOGO
Fonction : Chef du Projet
Organisme : Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)
Téléphone : (+226) 25 30 61 00 / 25 36 82 24
Courriel : secretariat.dg@sonabel.bf et copie à
yarohoubale.boni@sonabel.bf
raouda.ouedraogo@sonabel.bf
benjamin.gouba@sonabel.bf